



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ILLFURTH

Arrondissement d'Altkirch
Département du Haut-Rhin
Téléphone : 03 89 25 42 14
Télécopie : 03 89 25 51 56

COMPTE-RENDU DE LA CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2021
à 17 heures à la maison des œuvres

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Jean WEISENHORN, Fabienne BAMOND, Pierre Paul KIENTZ**, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL** (arrivé au point 3), **Véronique GEHIN, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER** (arrivé au point 4)

Etaient absents excusés et ont donné procuration : Mesdames et Messieurs **Régine DOLLE** à Pierre LEHE, **Benoit WOLF** à Anne SEITHER, **Pierre GANSER** à Emilie ERISMANN

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Le maire ouvre la séance à 17 heures en souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux et à Monsieur Grégory LOBJOIE, nouveau représentant de la presse. Ce dernier remplace Madame Anne DUCCELLIER. Le maire donne connaissance du message qu'elle nous a adressé.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation des procès-verbaux des séances des conseils municipaux des 6 février, 20 mars et 10 avril 2021
- 2) Finance
 - 2.1 Approbation partenariat collectivité/trésorerie
 - 2.2 Contrat de partenariat de vérification sélective de locaux
- 3) Urbanisme
 - 3.1 Vente de terrains au Feldele : avis des domaines
- 4) Environnement
 - 4.1 Modification du plan de circulation rue de la Barrière
- 5) Culture :
 - 5.1 Fête foraine
- 6) Compte-rendu des délégations attribuées au maire
- 7) Points divers

Désignation du secrétaire de séance : Madame Andrée HORN

1) Approbation des procès-verbaux des séances des conseils municipaux des 14 décembre 2020, 6 février, 20 mars et 10 avril 2021

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 14 décembre 2020, 6 février, 20 mars et 10 avril 2021 ont été approuvés à l'unanimité et signés par les conseillers présents.

2) Finances

2.1 – Approbation partenariat collectivité /trésorerie

La trésorerie propose un partenariat avec la commune pour accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, et le service rendu aux usagers et renforcer la coopération des services.

Les 4 axes de la convention :

- 1) Faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges
- 2) Améliorer l'efficacité des procédures : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement
- 3) Offrir une meilleure lisibilité aux élus en améliorant la qualité des comptes locaux
- 4) Développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des élus.

Tous les conseillers ont été destinataires du projet de partenariat. Monsieur Bertrand MARCONNET, rapporteur de la commission des finances rappelle qu'en 1997, la gestion comptable est passée à la M14. Une nouvelle gestion la M57 sera obligatoire à compter de 2024. Un soutien logistique est assuré aux collectivités qui anticipent l'adhésion. La commission propose d'adhérer dès 2022. Il précise que la commission a émis un avis favorable à ce partenariat lors de sa réunion du 5 mai dernier.

Délibération : Approbation partenariat collectivité/trésorerie

Vu la proposition de convention portant sur un partenariat collectivité/trésorerie

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 5 mai 2021

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour 18

Contre 0

Abstention 0

AUTORISE le maire à signer l'acte d'engagement partenariat entre la Direction Générale des Finances Publiques, la trésorerie et la commune

PREND acte que la convention est conclue pour une période de 3 ans (2021-2024).

2.2 - Contrat de partenariat de vérification sélective de locaux

Dans le cadre du partenariat collectivité-trésorerie, la DGFIP propose entre autres actions la vérification sélective des locaux pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales. Des habitations sont encore classées en catégories 7 ou 8, médiocre voire très médiocre. Cette étude permettra de tenir compte des éléments de confort et tendra vers une équité fiscale des contribuables. Cette vérification entraînera une modification, pour certains contribuables du montant de leurs impôts locaux et devrait se traduire par une augmentation des recettes communales. La commission des finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 5 mai dernier.



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ILLFURTH

Arrondissement d'Altkirch
Département du Haut-Rhin
Téléphone : 03 89 25 42 14
Télécopie : 03 89 25 51 56

L'avantage de cette convention est que chaque local est classé. Le classement pour certain bâti est très ancien et cela permettra de revoir la totalité des propriétés en tenant compte des points de confort actuels. Chaque point de confort équivaut à des mètres carrés de surfaces transformées en valeur locative déterminée par le fisc. Le recensement sera fait par le formulaire H1 H2. Monsieur le maire précise qu'au niveau communal, la commission des impôts directs vérifie le classement donné et si la commission constate une incohérence, elle en informe les services fiscaux.

Délibération : Vérification sélective de locaux

Vu l'accord du conseil municipal du 7 mai 2021 autorisant le maire à signer l'acte d'engagement de partenariat

Vu la proposition de vérification sélective de locaux (VSL)

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 5 mai 2021

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Sollicite la vérification sélective des locaux proposée dans le contrat de partenariat.

3) Urbanisme

3.1 – Vente de terrains au Feldele : avis des domaines

Le maire rappelle que toute vente ou acquisition de terrains doit être soumise pour avis au service des domaines. Le service des domaines a donné son avis sur la vente des terrains au crédit mutuel et à Monsieur CHIAVUS. Les délibérations sont à reprendre en y rajoutant l'avis des domaines.

Le compromis de vente avec le Crédit Mutuel a été signé le 20 décembre 2019 avec la clause que l'acte devra être régularisé au plus tard dans les douze mois avec une prorogation de 6 mois, soit échéance au 20 juin 2021. Le délai ne pourra pas être respecté, le Crédit Mutuel n'a pas encore déposé de permis de construire.

Délibération : Zac du Feldele, vente de terrains

VU la délibération du 13 mai 2019 décidant la vente de 2030 m², section 6, n° 727 au Crédit Mutuel d'Illfurth au prix de 175 000 € (cent soixante-quinze mille euros)

Vu l'avis favorable des services des domaines du 5 mai 2021

Vu le compromis de vente signé le 20 décembre 2019

Le conseil municipal

Pour **18**
Contre **0**
Abstention **0**

AUTORISE le maire à signer l'acte définitif de vente et tout document s'y rapportant.

Le compromis de vente avec Monsieur CHIAVUS a été prolongé le 21 décembre 2020. L'intéressé a déposé le 27 avril, le permis de construire qui comprend son cabinet comptable et deux cellules commerciales. L'acte de vente peut être établi.

Délibération : Zac du Feldele, vente de terrains

VU la délibération du 25 novembre 2019 décidant la vente de 2239 m², section 6, n° 728 à Monsieur Mickaël CHIAVUS au prix de 223 900 € (deux cent vingt-trois mille neuf cents euros)

Vu l'avis favorable des services des domaines du 5 mai 2021

Vu le compromis de vente signé le 21 décembre 2020

Le conseil municipal

Pour **19**
Contre **0**
Abstention **0**

AUTORISE le maire à signer l'acte définitif de vente et tout document s'y rapportant

Arrivé de Monsieur Eric APTEL

4) Environnement

4.1 – Modification du plan de circulation rue de la Barrière

Mesdames Fabienne BAMOND et Anne SEITHER expliquent que la commission environnement a étudié un projet d'aménagement de la rue de la Barrière, laissant la priorité aux cyclistes et en les sécurisant, notamment par la suppression de quelques places de parking. Cet aménagement permettra aux cyclistes qui descendent la colline d'utiliser le passage piétons route de Mulhouse. La piste cyclable ne sera que descendante, le double sens n'est pas possible. Il faudrait supprimer 4 places de stationnement. Cette portion sera une voie partagée, zone 30 ou le vélo est prioritaire. Il est proposé de mettre en place ce plan provisoire de circulation, le plus tôt possible et après l'avoir présenté aux riverains. La décision finale sera prise par le conseil municipal en novembre.

Arrivé de Monsieur Pierre GANSER



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ILLFURTH

Arrondissement d'Altkirch
Département du Haut-Rhin
Téléphone : 03 89 25 42 14
Télécopie : 03 89 25 51 56

Délibération : Rue de la Barrière, modification du plan de circulation

Vu la présentation faite par Mesdames Fabienne BAMOND, adjointe à l'environnement et Anne SEITHER, rapporteur de la commission

Vu l'avis de la commission environnement du 26 avril 2021

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour **19**

Contre

Abstention

DECIDE de mettre en place un aménagement cycliste provisoire, à contre-sens dans la rue de la Barrière, nécessitant la suppression de quatre places de stationnement

DIT que cet aménagement sera fait au plus tôt et jusqu'au 31 octobre 2021

PREND acte que la décision finale sera prise à l'issue de la période d'essai.

Madame BAMOND informe que la commission environnement a aussi proposé une zone bleue. Le maire précise que ce point n'est pas inscrit à l'ordre du jour et sera discuté lors d'une prochaine réunion.

5) Culture

5.1 – Fête foraine

Monsieur Pierre Paul KIENTZ présente le projet de Messieurs STUDLE et LEHMANN, forains présents à la fête des rues qui proposent une semaine d'animation sur le parking de la salle polyvalente. 9 stands seront placés en U. Ce sont des manèges et animations (structures gonflables, stands de jeux) destinés aux jeunes enfants. Les forains s'installent une semaine. En semaine animation de 14h à 20h et le weekend de 14h à 22h.

Délibération : Fête foraine

Vu les explications de Monsieur Pierre-Paul KIENTZ, adjoint à la culture

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Donne un avis favorable à l'organisation d'une fête foraine destinée aux enfants, sur le parking de la salle polyvalente, sur une période d'une semaine entre le 12 juillet et le 12 août prochain.

6) Compte-rendu des délégations attribuées au maire

Déclarations d'intention d'aliéner auxquelles il n'a pas été donné suite :

Maison 17 rue du Château, 288 000 €

Maison, 9 rue Burnkirch, 200 000 €

Terrain de 295 m², lieu -dit village rue Jeanne d'Arc, 23 600 €

Accès au 73a route de Mulhouse, à l'euro symbolique

Maison, 20 rue des Vergers, 155 000 €

7) Points divers

Réunion concernant la digue

Madame Régine DOLLE a déjà évoqué ce point lors de séances du conseil. Monsieur Eric BITSCH a sollicité une réunion en mairie avec les riverains et en présence du syndicat des rivières. Les riverains contestent la circulation piétonne et cycliste sur la digue. Les riverains possèdent un document qui stipule que l'accès à la digue est interdit sauf aux ayants droits, la commune, les pompiers et le syndicat de l'III. Ils demandent l'application des accords et notamment que les portails soient fermés à clé. Une clé sera remise à l'association de pêche et à chaque propriétaire. La signalisation adéquate sera mise en place par le syndicat des rivières. Le second problème soulevé par les riverains concernent les compromis de vente de 2014 qui n'ont toujours pas aboutis, vu les sommes modiques. Le maire propose d'établir les actes administratifs entre le syndicat et le particulier si cette possibilité est autorisée.

Commission développement économique :

Messieurs Jean WEISENHORN et Olivier BELLOUIN résument la réunion de la commission du 28 avril dernier. Il reste deux locaux commerciaux de libre dans le bâtiment de la boucherie. En ce qui concerne la signalétique commerciale, proposition est faite de ne pas autoriser la pose de nouveaux panneaux, de supprimer les panneaux concernant des commerces non illfurthois, de valoriser les commerces par la piste cyclable le long du canal. Concernant le marché de printemps, deux nouveaux référents sont désignés : Messieurs Olivier BELLOUIN et Pierre GANSER. Monsieur WEISENHORN annonce l'ouverture de la terrasse bar/tapas le dimanche 23 mai et que le 50^e marché aura lieu le 30 mai.



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ILLFURTH

Arrondissement d'Altkirch
Département du Haut-Rhin
Téléphone : 03 89 25 42 14
Télécopie : 03 89 25 51 56

Elections des 20 et 27 juin 2021

Pour assurer les deux scrutins, un minimum de 40 personnes sera nécessaire. Il est demandé à chaque conseiller d'être présent et de trouver une deuxième personne. Le bureau de vote sera transféré à la salle polyvalente.

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai se fera en comité restreint à 10 personnes

Commission des finances

Monsieur Bertrand MARCONNET rapporteur informe que la commission réunie le 5 mai a validé l'avancement du budget.

Culture

Monsieur Pierre Paul KIENTZ annonce le concert, le 30 mai prochain, à 17h à l'église paroissiale, du Banquet Musical.

Intervention

Monsieur Eric APTEL informe qu'un particulier a soulevé le problème des passages piétons et abaissement de trottoirs route d'Altkirch. Le maire rappelle que les travaux ne sont entrepris que s'il y a une réfection totale (chaussée et trottoirs) de la voirie.

Le prochain conseil est fixé au lundi 14 juin à 19h.

L'ordre du jour étant clos et plus personne ne demandant la parole, le maire clôt la séance à 19h10.